



RÉGION ACADÉMIQUE  
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



Service  
Direction des personnels de  
l'administration et de  
l'encadrement  
Cellule de gestion des  
personnels de direction,  
d'inspection et psychologues  
Affaire suivie par  
Sylvie RINEAU  
Références  
DPAE/SR  
Téléphone  
05 55 11 42 06  
Télécopie  
05 55 11 42 50  
Mél  
sylvie.rineau@ac-limoges.fr  
Site internet  
<http://www.ac-limoges.fr>

Rectorat  
13 rue François Chénieux  
CS 23124  
87031 Limoges cedex 1

Limoges, le 08 février 2019

La Rectrice de l'académie de Limoges  
Chancelière des universités

à

Madame et Messieurs les Directeurs Académiques  
des Services de l'Education Nationale de la Haute-  
Vienne, Creuse et Corrèze

Mesdames et messieurs les IEN de  
l'enseignement du 1<sup>er</sup> degré

Mesdames et messieurs les IEN de  
l'enseignement du 2<sup>nd</sup> degré

Mesdames et Messieurs les IEN-IO .

**Objet : Mouvement des inspecteurs de l'éducation nationale (IEN) – rentrée scolaire 2019**

**Référence** : note de service ministérielle n° 2019-015 du 30 janvier 2019 parue au Bulletin officiel (BO) n° 6 du 7 février 2019.

J'ai l'honneur de vous informer de la parution, au BO, de la note de service ministérielle citée en référence et fixant les conditions et modalités du mouvement des IEN au titre de la rentrée scolaire 2019.

J'attire votre attention sur le fait que **les candidats à la mobilité affectés en académie, doivent saisir directement leur demande de mutation, du 08 février au 10 mars 2019 inclus (date impérative), sur le portail agent de l'application SIRHEN** (adresse : <https://portail.agent.phm.education.gouv.fr>). Au-delà du 10 mars 2019, aucune modification de la candidature ne sera possible.

En cas de difficulté pour la saisie de votre candidature sur le portail agent, une plateforme d'assistance sera ouverte dès le 08 février 2019 :

- par téléphone au n° vert 0800 100 600 du lundi au vendredi de 9h à 19h
- par courriel à [sirhen-portail-agent@ac-toulouse.fr](mailto:sirhen-portail-agent@ac-toulouse.fr)

La liste des postes vacants pour la rentrée scolaire 2019-2020, sera consultable sur le site du ministère de l'éducation nationale ([www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr), rubrique : concours, emplois, carrière – personnels d'encadrement – personnels d'inspection – gestion des carrières – mutation et promotions).

Toute modification sur le dossier de mutation, y compris la modification des vœux, ne pourra intervenir que sur demande expresse de l'agent, formulée par écrit, et **transmise sous couvert de l'autorité hiérarchique**, au plus tard le vendredi 5 avril 2019. Les courriers reçus au-delà de cette date ne seront pas pris en compte.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.